



Saint-Julien Vous Parle

DISCOURS DU MAIRE 2012

Chers contribuables,

Conformément aux dispositions de l'article 955 du code municipal, voici un bref rapport sur la situation financière de la municipalité. Ce rapport est accompagné des listes exigées par le même article et concerne les dépenses de plus de 25 000\$ effectuées par la municipalité et ce, depuis le dernier rapport sur la situation financière. Est également joint, le document concernant la gestion de la performance.

1. États financiers au 31 décembre 2011

Les états financiers établis au 31 décembre 2011 démontrent les résultats suivants :

Total des revenus de 2011	666 691 \$
Total des dépenses de 2011	668 296 \$ -
Déficit de l'exercice	1 605 \$ -
Solde au 31 décembre 2010	129 048 \$
Déficit de l'exercice.....	1 605 \$ -
Solde au 31 décembre 2011	127 443 \$

2. Le rapport des vérificateurs

La vérification fut effectuée par la firme Proulx CA Inc. À leur avis, ces états financiers représentent fidèlement les résultats des opérations de la municipalité pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2011 ainsi que la situation financière selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec.

3. Indications préliminaires du présent exercice

Pour l'année 2012, la municipalité dispose d'un budget de 716 356\$. Les derniers rapports et estimations nous permettent de croire que les prévisions budgétaires déposées en décembre dernier seront respectées.

4. Traitement des élus municipaux pour l'année 2011

	Maire	Conseiller
Rémunération	4 500 \$	1 500 \$
Allocation de dépenses	2 250 \$	750 \$
Total	6 750 \$	2 250 \$

5. Principales réalisations de l'année 2012

Entretien réseau routier : 65 000\$ à même le budget courant
 Asphalte chemin Gosford : 21 000\$, un montant alloué par le député Laurent Lessard
 Investissement du chemin Lehoux en construction : 10 000\$
 Gravier dans les chemins, réfection de fossés : 80 000\$, montant alloué par la taxe d'accise
 Assistance à la Coopérative par le pacte rural : 18 000\$
 Adoption d'un règlement donnant un code d'éthique et de déontologie des employés

6. Principaux projets pour l'année 2013

Poursuivre l'entretien et l'amélioration du réseau routier
 Maintenir le support et l'aide financière à la bibliothèque, au festival des foins et aux comités de la municipalité
 Promouvoir le développement domiciliaire
 Poursuivre le plan d'action déposé auprès du MAMROT

7. Orientation du prochain budget

Les membres du conseil de la municipalité de Saint-Julien s'affairent présentement à préparer le budget 2013 et son adoption est prévue lors d'une séance extraordinaire du conseil qui se tiendra le 14 décembre 2012 à 20h au centre communautaire. Les objectifs visés dans la préparation du budget 2013 seront élaborés et adoptés en fonction des orientations et des priorités d'action et qui sont entre autres :

- assurer une saine gestion des deniers publics,
- maintenir les services publics au meilleur coût,
- continuer à améliorer la qualité de vie et le mieux-être de la population.

8. Conclusion

Comme vous pouvez le constater, nos états financiers reflètent une saine gestion. Veuillez croire que tous nos efforts portent vers le mieux-être de tous nos contribuables. Je vous rappelle que vos critiques positives et suggestions seront toujours prises en considération.

M. Jacques Laprise, maire.

*La fête de Noël aura lieu
 le dimanche 2 décembre
 à 13h au centre
 communautaire. Pour y
 inscrire votre/vos enfant
 (s), contactez Lison au
 (418) 423-7379.*

LES AVIS PUBLIC

SONT, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LE SOUSSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

QUE,

Le conseil de la municipalité de Saint-Julien a adopté, lors de sa séance ordinaire du 5 novembre 2012:

- ♦ Le règlement # 331 concernant la prévention incendie, mesures de préventions générales et mesures spécifiques pour les bâtiments à risques faibles et moyens résidentiels.
- ♦ Le règlement # 332 concernant la prévention incendie, mesures spécifiques pour les bâtiments à risques moyens (autres que résidentiels), élevés et très élevés.
- ♦ Le règlement # 333 ayant pour objet d'adopter le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.
- ♦ Le règlement # 334 relatif au déroulement des séances du conseil.

Toute personne intéressée par ces règlements, peut les consulter au bureau municipal situé au 787 Chemin de Saint-Julien, aux heures de bureau, peut également les consulter sur le site internet de la municipalité.

Les présents règlements entrent en vigueur, le jour de l'avis public, soit le 9 novembre 2012.

AVIS PUBLIC

Aux personnes et organismes intéressés par le projet de règlement # 335 amendant le plan d'urbanisme numéro 215

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance tenue le 5 novembre 2012, le Conseil a adopté le projet de règlement de modification intitulé : « Projet du règlement # 335 amendant le plan d'urbanisme numéro 215 ».

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 26 novembre 2012 à 19 h, au 794, Chemin de Saint-Julien, municipalité de Saint-Julien, dans la petite salle du centre communautaire. Durant cette assemblée, le maire suppléant expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet du règlement # 335 est disponible pour consultation au bureau du soussigné, 787, Chemin de Saint-Julien, Saint-Julien, du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 14 h 30, il est également disponible sur le site internet de la municipalité.

Résumé du projet de règlement # 335 amendant le plan d'urbanisme # 215 afin d'introduire les enjeux reliés aux éoliennes

Objet: Dans plusieurs municipalités du Québec, les demandes d'implantation d'éoliennes vont en s'accroissant, notamment en ce qui a trait à l'implantation de parcs éoliens et de petites éoliennes domestiques. La municipalité de Saint-Julien considère qu'elle doit se préoccuper de l'implantation possible de parcs éoliens sur son territoire et de l'utilisation de plus en plus accrue des petites éoliennes et de leur intégration dans le paysage naturel et bâti, par l'intégration de dispositions relatives à ces types d'éoliennes dans ses règlements d'urbanisme.

AVIS PUBLIC

Aux personnes et organismes intéressés par le projet de règlement de concordance # 336 amendant le règlement de zonage numéro 243

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance tenue le 5 novembre 2012, le Conseil a adopté le projet de règlement de modification intitulé « Projet de règlement de concordance # 336 amendant le règlement de zonage numéro 243 » afin d'assurer sa conformité au plan d'urbanisme.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 26 novembre 2012 à 19 h, au 794, Chemin de Saint-Julien, municipalité de Saint-Julien, dans la petite salle du centre communautaire. Durant cette assemblée, le maire suppléant expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

L'objet de ce projet de règlement découle de la volonté de la municipalité à se doter de normes relatives aux éoliennes en particulier concernant les distances séparatrices à respecter par rapport aux éléments du cadre bâti et naturel, mais également pour préciser les zones où seront permises les éoliennes soit les zones agricoles dynamiques, agricoles viables et agricoles viables périurbaines.

L'article 110.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* précise que le conseil de la municipalité doit adopter tout règlement de concordance pour assurer la conformité au plan d'urbanisme modifié. Ainsi, le règlement de concordance # 336 n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Le projet du règlement de concordance # 336 ainsi que l'illustration des zones où pourront être érigées des éoliennes est disponible pour consultation au bureau du soussigné, 787, Chemin de Saint-Julien, Saint-Julien, du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 14 30, il est également disponible sur le site internet de la municipalité.

AVIS PUBLIC

Aux personnes et organismes intéressés par le projet de règlement # 339 sur l'impact environnemental de l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la municipalité

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance tenue le 5 novembre 2012, le Conseil a adopté le projet de règlement intitulé « Projet de règlement # 339 sur l'impact environnemental de l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la municipalité ».

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 26 novembre 2012 à 19 h, au 794, Chemin de Saint-Julien, municipalité de Saint-Julien, dans la petite salle du centre communautaire. Durant cette assemblée, le maire suppléant expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet du règlement # 339 est disponible pour consultation au bureau du soussigné, 787, Chemin de Saint-Julien, Saint-Julien, du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 14 30, il est également disponible sur le site internet de la municipalité.

La municipalité offre ses plus sincères condoléances à toutes ses familles éprouvées.



Clarisse
Lehoux
Gouin



Rachel
Guérard
Marcoux



Marielle
Marcoux
Fréchette



Thémy Alexandre
Vallée Apostolakis



Gisèle
Houde
Morin

**AVIS DE DÉCÈS
Gisèle Houde
(1938 – 2012)**

Elle est la mère de
Josée Morin et la
belle-mère de Armel
Gouin de St-Julien.

**AVIS DE DÉCÈS
Clarisse Lehoux
(1929 – 2012)**

Elle est l'épouse de
feu Paul-Émile
Gouin. Elle est la
sœur de Raymond et
Florian Lehoux de
St-Julien.

**AVIS DE DÉCÈS
Rachel Guérard
(1916 – 2012)**

De St-Julien, est décédée
Madame Rachel Guérard épouse
de feu Rosaire Marcoux. Il est la
mère de plusieurs enfants dont
Marielle, Clément, Gaétan, Gilles
et Laurent de St-Julien.

**AVIS DE DÉCÈS
Marielle Marcoux
(1942 – 2012)**

De St-Julien, est décédée
Madame Marielle
Marcoux épouse de
Gérard Fréchette. Elle est
la mère de 3 enfants dont
Donald et Lucie de St-
Julien.

**AVIS DE DÉCÈS
Thémy Alexandre
Vallée Apostolakis
(1978-2012)**

Il est le fils de
Chantale Vallée et
le beau-fils de
André Dubé de
St-Julien.

TROUVEZ NOUS
SUR LE WEB:
WWW.ST-JULIEN.CA

SECRETARIAT
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 9H30 À 14H30

787, chemin de Saint-Julien
Saint-Julien (Québec)
G0N 1B0

Téléphone : 418-423-4295

Télécopie : 418-423-2384

Messagerie : municipalite@st-julien.ca

Réjean Gouin, secrétaire-trésorier / directeur général

PERMIS

Robert Masson, Inspecteur en bâtiment et
en environnement

Téléphone : 418-423-7031

Courriel : inspecteurbatiment@st-julien.ca

Permis en ligne sur notre site internet
sous l'onglet "Services en ligne".

SOUSCRIPTION ACTIVITÉS SPORTIVES OU AUTRES

La municipalité de Saint-Julien
paie les surprimes pour ses
contribuables pour les
inscriptions à des activités
sportives ou autres sur preuve de
facture au prorata des demandes
ne dépassant pas 1 200 \$ le
montant total prévu au budget.
Veuillez faire parvenir les
factures à la municipalité au plus
tard le 23 novembre 2012. Les
montants autorisés vous seront
versés le 3 décembre 2012.

DÉMISSION DU MAIRE

Chers membres du Conseil et citoyens, comme vous avez constaté, j'ai
manqué plusieurs séances du conseil depuis le mois de mai et je n'assiste plus
au conseil des maires et aux comités que je suis assigné. Cela est à cause de
mon travail à l'extérieur.

Je suis maire depuis novembre 1993, je n'ai jamais négligé la municipalité et
je me suis toujours occupé de mes dossiers. Cet été, je n'ai rien suivi, cela ce
n'est pas moi. Les prochains mois, je ne pourrai pas être là non plus.

Donc c'est avec beaucoup de regret que je vous annonce que je me retire de
mon poste de maire. Ma démission prendra effet vendredi le 9 novembre
2012.

Merci à tous pour la confiance que vous m'avez témoigné pendant ces 19
années et plus particulièrement à mon épouse Pierrette et mes enfants qui
m'ont appuyé dans les hauts et les bas. Merci encore.

Jacques Laprise

LES SALLES

Vous cherchez une salle pour un
événement spécial? Les salles du
centre communautaire de Saint-Julien
vous offrent la solution parfaite et à
un prix abordable. La grande salle se
loue à 100\$ et la petite 75\$.

VOIRIE

Éric Faucher

Inspecteur en voirie

Téléphone : 418 332-5686

inspecteurvoirie@st-julien.ca

FOURRIÈRE MUNICIPALE RESPONSABLE :

Robert Masson

Téléphone: 418-423-4402

Cellulaire: 418-333-2647

Service offert 7 jours et 24h

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque nationale
du Canada, 2004
Bibliothèque nationale
du Québec, 2004
ISSN 1712-5502



*M. Jacques Laprise, maire de
Saint-Julien depuis 1993, quittera
ses fonctions ce 09 novembre 2012.*

*Nous tenons à remercier
sincèrement M. Jacques Laprise
pour sa disponibilité et ses
nombreuses années vouées au
mieux-être de sa communauté.*

HORAIRE DU CACI

Jeu. 19h00 à 21h00

Dim. 10h00 à 12h00

Responsable du CACI:

Yannick Gouin

Tel. 418-423-3410

Courriel: caci@st-julien.ca

HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Jeu. 19h00 à 21h00

Dim. 10h00 à 12h00

Responsable de la Bibliothèque :

Michel Tremblay

Tél. 418-423-3410

Courriel: bibliotheque@st-julien.ca